



**PROCES-VERBAL N°5
DU CONSEIL MUNICIPAL DE KILSTETT
2 JUILLET 2024 A 19H30 EN MAIRIE**

Le 2 juillet 2024 à 19h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Kilstett, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis LAAS, Maire.

Date de la convocation : 27 juin 2023

Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents ou représentés : 18 et 5 pouvoirs

Le quorum est atteint.

Les Adjointes au Maire :

Mme Simone BAUER, M. Alain KISTNER, Mme Monique RUDOLF

Les membres du Conseil Municipal

M. Olivier SIEGEL, M. Yves FETIQUE, M. Léopold HACQUARD, Mme Christine ZINCK, Mme Cathie MANTZ, Mme Evelyne SCHMITTER, Mme Valérie BRUN, Mme Elodie ENNESSER, Mme Esther GREINER, M. Julien MORITZ, Mme Francine HUMMEL, Mme Johanne VIEZZI, M. Olivier MEYER, Mme Audrey KRIEGER.

Absents excusés :

Mme Rosita KAISER donne procuration à Mme Monique RUDOLF

M. Matthieu AIROLDI donne procuration à M. Olivier SIEGEL

M. Jean-Philippe LIENHARD donne procuration à Mme Simone BAUER

M. Christophe ADAM donne procuration à M. Yves FETIQUE

M. Lionel WINTER donne procuration à Mme Francine HUMMEL

Monsieur le Maire doit rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'élargissement de la voirie, rue du Saumon.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance.
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2024.
- 3) DCM 2446_02072024
Mairie. Démission d'un adjoint au Maire.
- 4) DCM 2447_02072024

Mairie. Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission. Détermination du nombre d'adjoints au maire.

5) DCM 2448_02072024

Mairie. Fixation des indemnités des élus du conseil municipal.

6) DCM 2449_02072024

Mairie. Modification de la composition des membres de la commission de délégation de service public.

7) DCM 2450_02072024

Mairie. Modification de la composition des membres de la commission des affaires scolaires, jeunesse et aires de jeux.

8) DCM 2451_02072024

Mairie. Désherbage de livres à la bibliothèque municipale de Kilstett.

9) DCM 2452_02072024

Mairie. Location de la salle de la musique et de la culture. Détermination des tarifs en faveur des élus.

10) DCM 2453_02072024

Ecole de musique municipale de Kilstett. Tarifs pour 2024-2025.

11) DCM 2454_02072024

Droit de préemption urbain.

12) DCM2455_02072024

Urbanisme. Elargissement de voirie rue du Saumon

13) Divers.

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur le Maire demande qui souhaite être le secrétaire de séance.

Madame Valérie BRUN se propose.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 28 MAI 2024.

24/46 DEMISSION D'UN ADJOINT AU MAIRE.

En cours de mandature, les fonctions de maire ou d'adjoints peuvent prendre fin par l'effet de la démission de leurs titulaires.

La démission doit prendre la forme d'une lettre, datée et signée par l'intéressé, exprimant clairement, sans ambiguïté ni réserve, sa volonté de démissionner, lettre qui doit être impérativement adressée à la préfète et faire l'objet d'une acceptation de sa part (article L. 2122-15 du CGCT).

Cette dernière peut accepter ou refuser la démission.

La démission n'entre en vigueur qu'à compter du jour de la notification de l'acceptation par la préfète (réception du courrier par l'intéressé).

L'entrée en vigueur de cette démission entraîne la caducité des arrêtés de délégation dont bénéficiait l'intéressé.

Le conseil municipal peut toutefois décider, en application des articles L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT), que l'adjoint au Maire nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'adjoint au Maire qui occupait le poste devenu vacant

- VU** le courrier de Monsieur AIROLDI adressé à la Préfète en date du 24 mai 2024 faisant part de sa démission d'adjoint au Maire tout en manifestant sa volonté de rester conseiller municipal,
- VU** l'acceptation du Sous-Préfet en date du 3 juin 2024 de la démission des fonctions d'adjoint au Maire de Monsieur AIROLDI,
- VU** la réception du courrier par Monsieur AIROLDI en date du 24 juin 2024 ; date effective de la démission des fonctions d'adjoint au Maire,
- VU** que l'adjoint au Maire nouvellement élu peut occuper le même rang que l'adjoint au Maire démissionnaire,

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE** de la démission de Monsieur AIROLDI des fonctions d'adjoint au maire à la date du 24 juin 2024, et donc de l'arrêt des délégations attribuées à Monsieur AIROLDI à compter de la même date ;
- DECIDE** que le nouvel adjoint au Maire désigné prendra la place laissée vacante par Monsieur AIROLDI ;
- DECIDE** de lui attribuer les mêmes délégations que Monsieur AIROLDI selon arrêté distinct.
- A l'unanimité des membres présents.

24/47 ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU** Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-7 et L. 2122-7-2,
- VU** la délibération N°DE20CM24052020 du 24 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire fixant leur nombre à 6,
- VU** l'arrêté municipal N°122/2020 du 17 septembre 2020 portant délégation de fonction du maire à Monsieur Matthieu AIROLDI, 2^{ème} adjoint au maire délégué pour exercer les fonctions relevant des domaines relatifs aux affaires scolaires y compris le périscolaire, la jeunesse, des aires de jeux et de la sécurité.
- CONSIDERANT** la démission de Monsieur Matthieu AIROLDI de sa fonction de 2^{ème} adjoint adressé à Madame la Préfète le 23 mai 2024,
- CONSIDERANT** que la démission a été acceptée par Monsieur le Sous-Préfet le 3 juin 2024,
- CONSIDERANT** que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de remplacer Monsieur Matthieu AIROLDI par l'élection d'un nouvel adjoint au maire,

CONSIDERANT que lorsqu'un poste d'adjoint au maire est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

CONSIDERANT que le nouvel adjoint à désigner doit être choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder,

CONSIDERANT qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7, au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-2, du Code général des collectivités locales),

CONSIDERANT que Madame Christine ZINCK a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal (art. L.2121-5 du Code général des collectivités territoriales)

CONSIDERANT que le scrutin est placé sous le contrôle de deux assesseurs, Madame Evelyne SCHMITTER et Monsieur Alain KISTNER.

Après appel à candidature,

Est candidat : Monsieur Olivier SIEGEL.

Il est procédé au déroulement du vote à scrutin secret.

DECIDE de maintenir le nombre d'adjoints au maire à six.

DECIDE de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire.

DECIDE que le nouvel adjoint au maire occupera le même rang que l'adjoint démissionnaire.

DECIDE que les indemnités suivront les règles préalablement établies dans la délibération N° DE21CM02062020 du Conseil municipal du 2 juin 2020 modifiée par la délibération N°24/48 du Conseil municipal du 2 juillet 2024.

Après dépouillement, les résultats du scrutin sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers, n'ayant pas pris part au vote, présents à l'appel : 0

Nombre de votants : 23

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

Nombre de bulletin blancs : 6

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 12

Monsieur Olivier SIEGEL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} adjoint au maire.

Le nouvel ordre des adjoints est le suivant :

1. Rosita KAISER
2. Olivier SIEGEL
3. Simone BAUER
4. Alain KISTNER
5. Monique RUDOLF
6. Jean LIENHARD

Le tableau du Conseil municipal sera modifié en conséquence.

Monsieur le Maire félicite Monsieur Olivier SIEGEL.

Monsieur Olivier SIEGEL informe qu'après échanges avec Madame Rosita KAISER, cette dernière est d'accord de prendre le relais du conseil municipal des jeunes avec l'aide de Madame Cathie MANTZ.

Monsieur le Maire revient sur l'article paru dans les DNA dans lequel il est mentionné qu'il n'avait pas félicité Monsieur Matthieu AIROLDI. Il pensait qu'il devait avoir l'avis du sous-préfet avant de le féliciter.

Madame Francine HUMMEL affirme que Monsieur le Maire n'a pas besoin d'attendre un avis du sous-préfet pour remercier un Adjoint qui a travaillé pendant trois ans.

Monsieur le Maire voulait le remercier sincèrement ce soir pour son soutien et son engagement en faveur de la jeunesse, de l'école et aussi de la sécurité au cours des dernières années.

Monsieur le Maire remercie aussi Madame Cathie MANTZ qui a toujours été présente et disponible et qui a fait un travail remarquable avec le conseil municipal des jeunes.

Monsieur le Maire rajoute que leur dévouement et leur engagement sont une inspiration pour lui et pour tous ceux qui ont eu l'occasion de travailler avec eux. Encore une fois, merci pour leur soutien et leur engagement.

Madame Johanne VIEZZI pense qu'il devrait adresser à nouveau ses mots de remerciements quand Monsieur Matthieu AIROLDI sera présent, car elle trouve que c'est impersonnel.

Monsieur le Maire précise qu'il les publiera sur « Kilstett demain ».

Madame Francine HUMMEL pense qu'il devrait le remercier quand il sera là.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il adressera un courrier à Monsieur Matthieu AIROLDI à cet effet.

24/48 FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R. 2151-2 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

VU le procès-verbal en date du 24 mai 2020 relatif à l'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 février 2023

CONSIDERANT que la commune compte 2550 habitants

CONSIDERANT que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

CONSIDERANT que le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 51.60% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

CONSIDERANT que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 19.80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

CONSIDERANT que l'indemnité de fonction des conseillers municipaux ne peut être supérieur à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique et doit s'inscrire dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale ; que dans ces mêmes communes, les conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction peuvent bénéficier d'indemnités de fonctions, au titre de cette délégation, toujours dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale.

CONSIDERANT que l'enveloppe indemnitaire globale est composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints réellement en exercice,

RAPPELE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

VALIDE le tableau des indemnités ci-dessous :

A l'unanimité des membres présents ou représentés.

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de Brumath

COMMUNE DE KILSTETT

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Article 78 DE LA LOI 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1du CGCT)

POPULATION : 2550 habitants (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

taux en % de l'indice 1027 réel : Le Maire : 51.60% Les adjoints : 19.80%

Politesse	Prénom	Nom	Date de naissance	suffrages obtenus par la liste	date de la plus récente élection à la fonction	Fonction	Taux en % de l'indice 1027 ajusté
Monsieur	Francis	LAAS	31/10/1953	518	15.03.2020	Maire	46.02%
Madame	Rosita	KAISER	11/12/1963	518	15.03.2020	1e Adjointe	17.13%
Monsieur	Olivier	SIEGEL	25/09/1981	518	2.07.2024	2e Adjoint	17.13%
Madame	Simone	BAUER	26/05/1961	518	15.03.2020	3e Adjointe	17.13%
Monsieur	Alain	KISTNER	28/06/1960	518	15.03.2020	4e Adjoint	17.13%
Madame	Monique	RUDOLF	09/03/1962	518	15.03.2020	5e Adjointe	17.13%
Monsieur	Jean-Philippe	LIENHARD	20/08/1969	518	17.09.2020	6e Adjoint	17.13%
Monsieur	Olivier	MEYER	28/11/1974	459	1.03.2023	conseiller délégué	6.00%
Monsieur	Yves	FETIQUE	15/04/1957	518	15.03.2020	conseiller	1.04%
Madame	Christine	ZINCK	14/01/1966	518	15.03.2020	conseiller	1.04%
Madame	Cathie	MANTZ	19/06/1966	518	15.03.2020	conseiller	1.04%
Madame	Evelyne	SCHMITTER	13/05/1967	518	15.03.2020	conseiller	1.04%
Madame	Valérie	BRUN	12/03/1973	518	15.03.2020	conseiller	1.04%
Monsieur	Christophe	ADAM	02/06/1973	518	15.03.2020	conseiller	1.04%
Monsieur	Matthieu	AIROLDI	21/07/1978	518	24.06.2024	conseiller	1.04%
Madame	Elodie	ENNESSER	12/08/1980	518	15.03.2020	conseiller	1.04%
Monsieur	Julien	MORITZ	19/07/1984	518	15.03.2020	conseiller	1.04%
Madame	Francine	HUMMEL	07/10/1951	459	15.03.2020	conseiller	1.04%
Monsieur	Lionel	WINTER	19/07/1971	459	15.03.2020	conseiller	1.04%
Madame	Johanne	VIEZZI	03/09/1973	459	15.03.2020	conseiller	1.04%
Madame	Audrey	KRIEGER	04/07/1984	459	15.03.2020	conseiller	1.04%
Monsieur	Léopold	HACQUART	24/06/1958	518	31.07.2020	conseiller	1.04%
Madame	Esther	GREINER	09/11/1959	518	3.11.2022	conseiller	1.04%

24/49 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.

Par délibération du 2 juin 2020, le Conseil municipal a décidé de créer une commission de délégation de service public composé de 6 membres élus présidée par Monsieur le Maire.

Suite à la démission du poste d'Adjoint au Maire de Monsieur Matthieu AIROLDI, il est nécessaire de le remplacer.

Il est proposé de le remplacer par Monsieur Olivier SIEGEL Adjoint au Maire nouvellement élu.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le remplacement de Monsieur Matthieu AIROLDI par Monsieur Olivier SIEGEL au sein de la commission de délégation de service public

A l'unanimité des membres présents ou représentés.

PRESIDENT DE LA COMMISSION DSP	M. Francis LAAS, Maire
MEMBRES TITULAIRES	M. Olivier SIEGEL
	M. Julien MORITZ
	Mme Francine HUMMEL
MEMBRES SUPPLEANTS	Mme Rosita KAISER
	M. Yves FETIQUE
	M. Olivier MEYER

24/50 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE – AIRES DE JEUX

Par délibération du 2 juin 2020, le Conseil municipal a décidé de créer des commissions municipales notamment la commission des affaires scolaires, jeunesse, aires de jeux.

Monsieur le Maire propose de rajouter Monsieur Olivier SIEGEL en qualité de membre de la commission des affaires scolaires, jeunesse, aires de jeux.

Madame Simone BAUER relève qu'en rajoutant Monsieur Olivier SIEGEL, la commission serait composée de neuf élus alors que toutes les commissions municipales sont composées de huit membres. Elle se souvient que lors de la composition des commissions municipales en début de mandat le nombre maximum de membres était fixé à huit.

Madame Simone BAUER demande si Monsieur Matthieu AIROLDI a émis le souhait d'être dans la commission « affaires scolaires, jeunesse, aires de jeux ».

Monsieur le Maire précise qu'il n'a rien demandé et propose de le remplacer par Monsieur Olivier SIEGEL.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la nouvelle composition de la commission des affaires scolaires, jeunesse, aires de jeux.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE – AIRES DE JEUX

MEMBRES ELUS

M. Olivier SIEGEL
M Jean-Philippe LIENHARD
Mme Evelyne SCHMITTER
Mme Cathie MANTZ
M. Christophe ADAM
Mme Elodie ENNESSER
Mme Audrey KRIEGER
M. Lionel WINTER

A l'unanimité des membres présents ou représentés.

24/51 DESHERBAGE DE LIVRES A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE KILSTETT.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1311-1 alinéa 1,
VU le Code général de propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1,

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Article 1 : Le Conseil municipal autorise le déclassement des documents suivants, provenant de la Bibliothèque municipale de Kilstett :

- Documents en mauvais état,
- Documents au contenu obsolète,
- Documents ne correspondant plus à la demande de nos lecteurs,

- Exemplaires multiples.

Le code-barre d'identification sera supprimé de chaque document et le numéro d'inventaire sera rayé.

Une liste précise est établie et jointe à la présente délibération.

Article 2 : Ces documents seront mis au pilon avec la mise à la benne des vieux papiers à la déchèterie ou si leur état le permet, mis à disposition du public dans des boîtes à livres.

Article 3 : L'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre, de genre, de mode d'acquisition (don ou achat), de raison d'élimination, d'année d'édition, d'année d'entrée dans la bibliothèque, d'année du dernier prêt et de nombre de prêts.

Article 4 : le Conseil municipal charge la responsable de la Bibliothèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus.

A l'unanimité des membres présents ou représentés.



DESHERBAGE 2023

Désherbage des livres de la Bibliothèque Municipale de Kilstett pour l'année 2023 :

179 livres (74 livres adultes et 105 livres jeunes) dont 82 achats et 97 dons (voir liste ci-jointe)

Moyenne année d'édition : 2000 - Moyenne année d'entrée à la BMK : 2005

Informations sur le désherbage

Le désherbage ! Voilà un curieux emprunt au jardinage qui recouvre néanmoins une opération bibliothéconomique sérieuse, délicate et indispensable : l'élimination des collections... Il est vrai que le bibliothécaire répugne toujours à s'engager dans cette tâche, lui dont la mission est de rassembler, stocker, conserver des collections à l'abri de l'épreuve du temps et des modes passagères. Mais comme les mauvaises herbes gâtent un beau gazon, les livres défraîchis ne valorisent guère un fonds documentaire. Le désherbage garantit donc la vitalité d'une bibliothèque mais doit suivre une procédure rigoureuse car les documents des bibliothèques sont des biens publics.

Pourquoi éliminer ? Une bibliothèque qui veut rester attrayante doit éliminer des livres pour :

- Faire de la place sur les étagères et aérer la présentation des livres : des rayonnages encombrés peuvent rebuter le lecteur
- Conserver des livres en bon état
- Offrir une collection de documentaires dont les informations sont fiables et actualisées
- Mieux répondre aux besoins sans cesse renouvelés du public

Les critères d'élimination

- Les livres en double
- Les livres abîmés, jaunis, raturés
- Les romans de poche en trop grand nombre, qui présentent des tâches d'humidité (car des champignons peuvent s'y développer et contaminer les autres livres)
- Les livres à l'information obsolète : notamment dans les domaines juridique, économique, scientifique dont les données sont vite périmées, les almanachs, annuaires, etc. Tous ces ouvrages sont à vérifier au bout de 5 ans et à éliminer si leur contenu est dépassé,
- Les livres qui n'ont jamais été empruntés au bout de plusieurs années et ceux dont la couverture et la mise en page sont démodées.

Sources bibliographiques :

- CALENGE, Bertrand : « *Les petites bibliothèques publiques* »-Ed. Du Cercle de la Librairie, 1993
 - « *Le désherbage : élimination et renouvellement des collections en bibliothèque* » - Bibliothèque publique d'information, 1987 (Dossier technique ; 5)
 - GAUDET, Françoise : « *Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections* » - Ed. Du Cercle de la Librairie, 1996 (Bibliothèque).
-



LIVRES SUPPRIMES 2023

Raison : méthode IOUPI

I = Incorrect, fausse information

O = Ordinaire, superficiel, médiocre

U = Usé, détérioré, laid

P = Périmé

I = Inadéquat, ne correspond pas au fonds

CU = critère d'usage (livre non emprunté depuis de nombreuses années), livre de plus de 10 ans

Genre	Auteur	Titre	Don Achat	Raison	Année d'édition	Année d'entrée à la BMK	Année du dernier prêt	Nombre de prêts (depuis 2003)
R	Constantine, Barbara	Et puis, Paulette...	Achat	U	2012	2012	2022	17
R	Bryndza, Robert	La fille sous la glace	Achat	U	2018	2018	2022	17
R	Valognes, Aurélie	Au petit bonheur la chance !	Achat	U	2018	2018	2022	27
R	Levy, Marc	Si c'était à refaire	Achat	U	2012	2012	2022	16
B	Lavoine, Marc	L'homme qui ment	Achat	U	2015	2015	2022	12
JH	Lossel, Mathilde	Disparition chez les jouets (j'apprends à lire)	Achat	U	2017	2017	2022	14
JC	Andersen, H.C.	La reine des neiges	Don	U	1989	1994	2022	6
JR	Gay, Olivier	Double jeu	Achat	U	2015	2016	2022	17
JDoc	Guidoux, Valérie	Les animaux de la savane	Don	U	2003	2014	2022	15
JBD	Midam	Dark, j'adore ! (Kid Paddle)	Achat	U	2005	2005	2022	94
JA	Courtin, Thierry	T'choupi au zoo	Don	U - doublon	2007	2010	2023	58
JA	Astley, Neville	Peppa part en camping	Achat	U	2016	2016	2022	43
JA	Leblanc, Catherine	Comment ratatiner les dinosaures ?	Achat	U	2009	2010	2023	92
JA	Anonyme	Littlest petshop : cherche et trouve	Achat	U	2009	2010	2022	86
JA	Handford, Martin	Où est Charlie ? A Hollywood	Don	U	1993	2004	2022	96
JA	Rave, Friederike	C'est moi le plus rusé !	Achat	U	2010	2010	2022	41
JA	Romuald	La légende des Pyjamasques	Achat	U	2016	2016	2022	29
JA	Bertholet, Claire	La Reine des Neiges II	Achat	U	2020	2020	2022	11
JBD	Zep	Le miracle de la vie	Achat	U	1998	1998	2023	113
R	Jonasson, Jonas	L'alphabet qui savait compter	Achat	U	2013	2013	2023	13
R	Fischer, Elise	Les cigognes savaient	Achat	U	2007	2007	2023	30
R	Minier, Bernard	Sœurs	Don	U - Doublon	2018	2020	2022	7
R	Lemaitre, Pierre	Alex	Don	U - Doublon	2012	2015	2022	6
R	Norek, Olivier	Code 93	Achat	U - Doublon	2013	2014	2021	15
R	Coben, Harlan	A toute épreuve	Don	U	2015	2020	2023	4
JH	Godeau, Natacha	Le secret des Darumarond	Don	U - Doublon	2013	2019	2023	16
JH	Lossel, Mathilde	Le mystère du caméléon à neutrons (J'apprends à lire)	Achat	U	2011	2011	2023	8
JH	Berreby, Patricia	Capitaine Catalina	Achat	U	2012	2012	2023	6
JA	Reid, Camilla	Lucie s'habille	Achat	U	2010	2010	2023	44

JA	Kalengula, Catherine	La princesse et la grenouille	Don	U	2010	2011	2023	65
JA	Zimmerman, Dwight	Cherche et trouve Spiderman	Achat	U	2013	2013	2023	57
Doc	Anonyme	De Dietrich : le Tricentenaire	Don	U - CU	1986	1992	2006	1
Doc	Klein, Georges	Trésors du patrimoine traditionnel d'Alsace	Achat	CU-doublon	1985	1986	2009	2
Doc	Recht, Roland	Connaître Strasbourg	Don	U- P	1997	1998	2022	11
Doc	Ambre, Alexis	Qui dit que la mort est une fin ?	Achat	U - CU	2005	2006	2020	21
Doc	Ahnne, Paul	Alsace, mon beau souci	Don	CU- P	1967	1992	-	0
Doc	Anonyme	Gambsheim	Achat	U-CU	1982	1986	2003	1
Doc	Anonyme	La Wantzenau	Achat	U-CU	1982	1986	2003	1
Doc	Mont-Servan, Nathalie	Paris	Achat	U-CU	1984	1991	2009	1
Doc	Bailliard, Jean-Paul	Rosheim (1914-1918), chronique du début du siècle	Don	CU	1998	1999	2009	1
Doc	Kalenitchenko, Liliane	Les riches heures de Rueil Malmaison	Don	CU	1994	2005	-	0
Doc	Kempf, Christian	Alsace	Don	CU	1981	1989	2003	1
Doc	Schmitt, Anne	Wattwiller	Don	CU	2008	2014	-	0
Doc	Allègre, Claude	Un peu de science pour tout le monde	Don	CU	2004	2007	2010	6
Doc	Trendel, Guy	Les chemins de l'insolite en Alsace	Achat	CU	1984	1986	2009	1
Doc	Vabre, Patrick	Mauritanie	Achat	CU	2005	2013	-	0
Doc	Bacus, Anne	Bébé pleure, que faire ?	Don	CU	2006	2009	2017	3
Doc	Anonyme	Broderie	Don	CU	1992	2000	-	0
Doc	Anonyme	La fête	Don	CU	1978	2004	2013	1
Doc	Anonyme	Les petites figurines	Don	CU	1976	2004	-	0
Doc	Ploquin, Geneviève	Abécédaires et tableautins	Don	CU	1993	2004	-	0
Doc	Anonyme	Les alphabets	Don	CU	1981	2004	2019	2
Doc	Ballantine, Belinda	Motifs à découper	Achat	CU	1994	2001	-	0
Doc	Anonyme	Mémoires d'Amérique	Don	CU	1992	2005	-	0
Doc	Vidal-Naquet, Pierre	Atlas de la civilisation occidentale	Don	CU	1995	2010	-	0
Doc	Rumpler, Marguerite	L'art gothique en Alsace	Don	CU - U	1972	1987	-	0
Doc	Rumpler, Marguerite	L'art roman en Alsace	Don	CU - U	1965	1987	2002	1
Doc	Haug, Hans	L'art en Alsace	Don	CU	1974	1987	2014	1
Doc	Rombourg, Bernard	Musée du fer	Don	CU	2012	2013	-	0
Doc	Crestin-Billet, Frédérique	La folie des tire-bouchons	Don	CU	2000	2005	-	0
Doc	Le Duigou, Lenaïc	Histoires de papier	Don	CU	1993	2007	-	0
Doc	Colombier, Jean	La Haute-Vienne	Don	CU-doublon	2003	2005	2005	1
Doc	Greissler, Paul	Deux touristes alsaciens à la fin du second Empire	Don	CU	1990	1992	-	0
Doc	Cortès, Edouard	Paris-Saigon	Don	CU	2006	2007	-	0
Doc	Lapouge, Gilles	Pirates, boucaniers, flibustiers	Achat	CU	2002	2005	-	0
Doc	Anonyme	87 visages de la Haute-Vienne	Don	CU	2010	2015	-	0
Doc	Bordonove, Georges	Henri II, roi gentilhomme	Don	CU	1989	2005	2014	1
Doc	Bordonove, Georges	Saint-Louis	Don	CU	1986	1987	2004	1
Doc	Munier, Charles	Le pape Léon IX et la Réforme de l'Eglise (1002-1054)	Don	CU	2002	2003	-	0
Doc	Pernoud, Régine	Les saints au Moyen-Age	Don	CU	1984	1995	-	0
Doc	Gallo, Max	L'hiver du grand roi	Don	CU	2007	2016	-	0
Doc	Bourcet, Marguerite	Un couple de tragédie	Don	CU	2005	2009	-	0

Doc	Olive, Colette	36 façons d'accueillir la tomate	Don	U	1998	2009	2023	4
Doc	Annassee, Marie-France	Créez et fabriquez vos décors de table	Achat	CU	1999	2000	2010	5
Doc	Boutet, Gérard	Nos grands-mères aux fourneaux	Achat	CU	1993	1996	2010	3
Doc	Pease, Allan	Pourquoi les femmes ne savent pas lire les cartes routières	Don	CU	2003	2016	-	0
Doc	Pease, Allan	Pourquoi les hommes n'écoutent jamais rien	Don	CU	2003	2016	-	0
Doc	Pease, Allan	Pourquoi les hommes mentent	Don	CU	2003	2016	-	0
Doc	Pease, Allan	Pourquoi les femmes pleurent	Don	CU	2003	2016	-	0
Doc	Allenou, Stéphanie	Mère épuisée	Don	CU -U	2011	2013	2015	1
Doc	Anonyme	Plats uniques	Don	CU - U	2010	2016	2023	3
Doc	Guicheteau, Gérard	A table !	Achat	CU	2011	2013	2014	1
Doc	Tatiboit, Irena	Il faut marier Maria, madame Louis XV, princesse de Wissembourg	Don	CU	2011	2012	-	0
Doc	Anonyme	L'Europe de la Renaissance	Don	CU	2002	2012	-	0
Doc	Riley-Smith, Jonathan	Atlas des croisades	Achat	CU	1996	1997	-	0
Doc	Anonyme	Jacques Peirotes (1869-1935) et le socialisme en Alsace	Don	CU	1989	1997	-	0
Doc	Daltroff, Jean	La synagogue constistoriale de Strasbourg (1898-1940)	Don	CU	1996	1998	-	0
Doc	Anonyme	La France, le siècle des Lumières	Don	CU	2002	2012	-	0
Doc	Facon, Patrick	Les plus belles victoires de Napoléon	Achat	CU	2003	2005	-	0
Doc	Anonyme	L'Alsace sur les chemins de l'an mil	Achat	CU	2000	2001	-	0
Doc	Brisson, Elisabeth	Grands événements	Don	CU	2010	2013	-	0
Doc	Loeper, Nathalie de	La cuisine de Nathalie	Don	CU	2003	2010	2015	5
Doc	Anonyme	5ème Etranger : Historique du régiment du Tonkin	Don	CU	2000	2003	-	0
JDoc	Samoyault, Tiphaine	Le monde des alphabets	Achat	CU	1996	1997	2008	3
JDoc	Cirou, Alain	L'infiniment loin	Achat	CU	1992	1994	2017	9
JDoc	Castellani, Gérard A.	Ecritures, signes et codes secrets	Achat	CU	1993	1995	2008	6
JDoc	Detay-Lanzmann, Françoise	Les fêtes du monde	Achat	CU	1994	1996	2006	1
JDoc	Bichon, Frédéric	Je sais comment fonctionne l'école	Achat	CU	2000	2005	2007	1
JDoc	Houmeau-Borda, Martine	Je sais qui nous protège	Achat	CU	2000	2005	-	0
JDoc	Giudicelli, Dominique	Je sais qui nous informe	Achat	CU	2000	2005	2009	2
JDoc	Deutsch, Jean-Jacques	Je sais qui nous soigne	Achat	CU	2000	2005	2012	1
JDoc	Lochak, Michèle	Si tu vas en... Alsace	Achat	CU	1984	1987	-	0
JDoc	Steele, Philip	Pays et peuples	Don	CU	1996	2003	2016	4
JDoc	Serres, Alain	Le grand livre des droits de l'enfant	Don	CU	1999	2016	-	0
JDoc	Shyam, Bhajju	Mon voyage inoubliable	Achat	CU	2007	2007	2016	2
JDoc	Boulard, Denis	L'odyssée de la vie	Don	CU	2006	2010	2014	1

JDoc	Anonyme	Encyclopédie de la vie sexuelle 7-9 ans	Don	CU	1998	2014	2016	2
JDoc	Le Tandé, Prisca	Les animaux les plus drôles du monde !	Don	CU	2013	2016	2017	1
JDoc	Anonyme	Tes questions sur la santé	Don	CU	2004	2018	-	0
JDoc	Dumont, Virginie	Questions d'amour (5-8 ans)	Achat	CU	1997	1998	2015	9
JDoc	Dumont, Virginie	Questions d'amour (8-11 ans)	Achat	CU	1997	1998	2012	8
JDoc	Coudeyre, Michel	Jaloux moi ? Jamais !	Don	CU	2000	2009	-	0
JDoc	Riha, Susanne	Mon premier guide des arbres et des arbustes	Don	CU	1993	1998	2014	6
JDoc	Baudier, Anne	Les champignons	Achat	CU	1997	1998	2015	9
JDoc	Parker, Steve	Le plastique	Achat	CU	2002	2003	2011	1
JDoc	Parker, Steve	Le bois	Achat	CU	2002	2003	2016	3
JDoc	Farndon, John	Le temps qu'il fait	Don	CU	1992	2007	2018	2
JDoc	Simon, Rémi	Les dieux de la Grèce	Achat	CU	1995	1995	2017	8
JDoc	Anonyme	Les timbres-poste	Achat	CU	1993	1997	2009	2
JC	Grimm	Hans mon-hérissou	Achat	CU	1991	1991	2017	3
JC	Carroll, Lewis	Alice au pays des merveilles	Don	CU-doublon	1989	1994	2017	3
JC	Calvino, Italo	Romarine	Don	CU	2005	2014	-	0
JC	Brisou-Pellen, Evelyne	Le roi de Trouille-les-Pétoches	Achat	CU	2009	2009	2013	4
JC	Aymé, Marcel	Les boîtes de peinture	Don	CU	2002	2009	-	0
JC	Aymé, Marcel	Le problème	Don	CU	1989	2003	2011	2
JC	Aymé, Marcel	Les vaches	Don	CU	1990	2001	2004	1
JC	Delessert, Etienne	Le roman de Renart	Don	CU	1988	2003	2014	2
JC	Southgate, Vera	La petite poule rousse	Don	U	1989	1999	2022	13
JC	Brisou-Pellen, Evelyne	Des mots pour la vie	Don	CU	2000	2009	-	0
JC	Kochka	Le marchand de glace à la vanille	Achat	CU	2007	2008	2017	10
JC	Grimm	Les trois cheveux d'or du diable	Don	CU	1985	2005	2013	3
JC	Wantiez, Eric	Les contes gourmands de Petit Jean	Don	CU	2013	2014	2014	1
JH	Vaudescal, Marie	Follette exagère ! (J'aime lire)	Achat	U	2010	2010	2023	4
JA	Randremba, Rivo	Notre imagier Ny bokintsarintsika	Don	CU	2007	2008	2017	12
JA	Courtin, Thierry	T'choupi visite Paris	Achat	U	2019	2019	2023	17
JDoc	Kindersley, Anabel	Nos fêtes préférées	Achat	CU	1997	1998	2019	6
JDoc	Creagh, Carson	Les dinosaures	Achat	U	1997	1998	2022	45
JDoc	Muhleisen, Laurent	Le grand livre de contes de l'Unicef	Achat	CU	1996	1998	2013	4
JDoc	La Fontaine, Jean de	Les fables de La Fontaine	Don	CU-doublon	1989	1997	2020	6
JDoc	La Fontaine, Jean de	La ronde des fables	Achat	CU-doublon	1994	1995	2015	6
JDoc	Anonyme	100 comptines rigolotes à plumes et à poils	Achat	CU	2006	2006	2017	9
JDoc	Michaux, Madeleine	L'archéologie	Don	CU	2002	2014	-	0
JDoc	Amelin, Hugo	Le book du foot	Don	CU	2002	2009	2014	3
JDoc	Hüe, Caroline	Qui ?	Don	CU	2012	2014	-	0
JDoc	Cretin, Nadine	Le livre des fêtes	Achat	CU	1995	1997	2008	4
JDoc	Anonyme	Mon grand atlas illustré	Achat	CU-P-I	2003	2004	2019	25
JDoc	Knight, Lindsay	Au fond des océans	Don	CU	1996	2005	2022	26
JDoc	Newbery, Elizabeth	La couleur dans l'art	Don	CU	2001	2009	-	0
JDoc	Newbery, Elizabeth	Pourquoi l'art ?	Don	CU	2001	2009	-	0
JDoc	Newbery, Elizabeth	Les secrets de l'art	Don	CU	2001	2009	-	0
JDoc	Newbery, Elizabeth	La couleur dans l'art	Don	CU	2001	2009	-	0

JDoc	Van Vught, H.	Ma toute première Bible	Don	CU	1997	2009	2014	2
JDoc	Jaffé, Laura	Le livre des quand	Don	CU	2006	2018	2018	1
R	Bussi, Michel	Un avion sans elle	Don	U	2013	2014	2023	37
JDoc	Anonyme	Méga Activités	Achat	CU-U	1997	1999	2017	40
JDoc	Anonyme	Activité bricolage création	Achat	CU-U	1998	2002	2020	44
JDoc	Simon, Philippe	Ma première encyclopédie	Don	CU-P-I	1995	2005	2017	5
JDoc	Kayser, Renée	Copain des bois	Achat	CU	1987	1987	2014	12
JDoc	Esope	Les fables d'Esope	Achat	CU	1991	1992	2008	4
JDoc	Estin, Colette	Le livre de la mythologie Grecque et Romaine	Achat	CU-doublon	1990	1991	2017	7
JDoc	Aulas, François	Méga casse-tête	Achat	CU	1998	1999	2016	20
JDoc	Walker, Jane	Les graines, les bulbes et les spores	Achat	CU	1994	1998	2019	6
JDoc	Aulas, François	Méga expériences	Achat	CU	1998	1999	2021	38
JC	Lebigre, Pierre	Contes et légendes en pays normand	Don	CU	1981	2009	2011	1
JA	Videau, Valérie	Le voyage extraordinaire de Samy	Don	U	2010	2015	2022	30
JA	Steiner, Joan	Trompe-l'oeil Junior	Achat	U	2002	2002	2022	90
JA	Maurel, Aude	Claudine Chiffon	Achat	CU-U	2002	2003	2020	22
JA	Moncomble, Gérard	Le trône	Achat	U	1998	1998	2019	38
JA	Telier, A.	L'imagier du Père Castor	Don	U	1997	2004	2020	47
JA	Lévêque, Anne-Claire	Où est passé mon coeur ?	Achat	U	2006	2006	2022	28
JA	Masurel, Hubert	Le cartable magique et 5 histoires d'école	Achat	U-CU	1998	2003	2021	24
JA	Allan, Nicholas	Au feu !	Don	U-CU	2002	2013	2021	22
JA	Pennart, Geoffroy de	Le loup est revenu	Achat	U-CU	2000	2001	2022	85
JA	Kirk, David	Le mariage de Miss Spider	Achat	U-CU	1997	1998	2020	51
JA	Henderson, Kathy	Pleine nuit	Don	U-CU	1992	2015	2022	9
JA	Lecaye, Olga	L'ombre de l'ours	Don	U-CU	2000	2010	2021	9
JA	Lefrançois, Yannick	Le lapin de printemps	Achat	U-CU	1999	2001	2021	68
JA	Tison, Annette	Le Théâtre de Barbapapa	Don	U-CU	2004	2008	2022	82
JA	Solotareff, Grégoire	U	Don	U-CU	2007	2008	2020	30

DESHERBAGE DES REVUES

Le petit Léonard : du n°275 (01/22) au n° 291 (06/23)
Biba : du n°493(07/21) au n°508 (11/22)
Détente jardin : n°140, n°146 et du n°150 (07/21) au n° 154 (03/22)
Détours en France : n°222 et du n° 233 (07/21) au n°241 (07/22) et HS n°40 à n°43
Psychologies : du n°417 (01/21) au n°434 (05/22)
Maison créative : du n°121 (01/21) au n° 130 (07/22)
Top Santé : du n°370 (07/21) au n°381 (06/22)
Cuisine actuelle : du n°369 (10/21) au n°370 (11/21) sauf n°373 et n°376
60 millions de consommateurs : du n°571 (07/21) au n°586 (12/22) + HS n°138 et du n°211 au n°214
Cuisine et Vins de France : du n°198 (01/20) au n°207 (07/22) + HS n°20 et n°28
Géo : du n°510 (08/21) au n°520 (06/22) et HS n°37 à 39
01net : du n°965 (12/21) au n°1005 (09/23)
Wapiti : du n°413 (08/21) au n°429 (12/22) sauf n°417
Images Doc : du n°391 (07/21) au n°402 (06/22) et n°372
So Foot Club : du n°78 (01/22) au n°84 (09/22) et n°74
Tout comprendre : du n°105 (01/22) au n°116 (12/22) et n°89
Okapi : du n°1157 (06/22) au n°1180 (06/23)

24/52 LOCATION DE LA SALLE DE LA MUSIQUE ET DE LA CULTURE. DETERMINATION DES TARIFS EN FAVEUR DES ELUS.

Il est demandé au conseil municipal de déterminer le tarif de location de la salle de la musique et de la culture pour les élus communaux.

Dans le cadre des mesures en faveur des élus communaux, l'utilisation de la Salle de la Musique et de la Culture est mise à la disposition des élus, une fois par an, pour des manifestations concernant **UNIQUEMENT** l' élu ou son conjoint (ex. fête d'anniversaire ...).

Le tarif journalier proposé est de 75 € et pour le week-end 150 €.

La réservation ne peut se faire qu'après le calendrier d'occupation des associations. Comme pour toute location, une convention devra être signée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le tarif de location de la salle de la musique et de la culture en faveur des élus de la manière suivante : tarif journalier 75 € et pour le week-end 150 €.

A l'unanimité des membres présents ou représentés.

24/53 ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE KILSTETT TARIFS POUR 2024-2025

Il est proposé d'approuver les tarifs de l'école de musique municipale de Kilstett qui seront valables pour la nouvelle année scolaire 2024/2025.

Réduction :

10% à partir du 2^{ème} enfant

20 % pour 2^{ème} instrument

Majoration : 10% pour l'élève habitant à l'extérieur de la commune.

En cas de cours non donné par un enseignant pour raison médicale ou de cours non rattrapé lors d'une absence autre que médicale, une déduction à hauteur de 1/12^{ème} du montant trimestriel par cours non donné sera déduit de l'écologie du trimestre concerné :

DESIGNATION	UNITE	Ex. 2024/ 2025	UNITE	Ex. 2024/ 2025
<u>5. Ecole de musique</u>				
* Eveil musical	mensuel	22.00	trim.	66.00
* formation musicale (FM)	mensuel	28.00	trim.	84.00
* chorale	mensuel	22.00	trim.	66.00
* Atelier - Musique actuelle	mensuel	15.00	trim.	45.00
* Atelier - Musique de Chambre	mensuel	10.00	trim.	30.00
* instruments				
° 1/2 H	mensuel	36.00	trim.	108.00
° 3/4 H	mensuel	52.00	trim.	156.00
° solfège + instrument 1/2 H	mensuel	57.00	trim.	171.00
° solfège + instrument 3/4 H	mensuel	76.00	trim.	228.00
Cours non donné par un enseignant pour raison médical ou cours non rattrapé:				
* Eveil musical	par cours	5.50		
* formation musicale (FM)	par cours	7.00		
* chorale	par cours	5.50		
* instruments				
° 1/2 H	par cours	9.00		
° 3/4 H	par cours	13.00		
° solfège + instrument 1/2 H	par cours	14.25		
° solfège + instrument 3/4 H	par cours	19.00		

Monsieur le Maire précise qu'il a vu les tarifs avec Monsieur Jean LIENHARD et ajoute que grâce à Madame Audrey KRIEGER, les tarifs ont un peu baissé.

Madame Audrey KRIEGER précise qu'une hausse beaucoup plus importante était prévu et finalement Monsieur le Maire a coupé « la poire en deux ». Les tarifs augmentent quand même mais moins que ce qui était prévu au départ. Elle souhaite préciser qu'elle a assisté au spectacle de l'école de musique, qu'elle a procédé aux inscriptions avec les parents et elle leur a indiqué les tarifs à titre indicatif. Il lui a été dit que l'augmentation serait de 1 ou 2 euros maximum. Des personnes se sont inscrites à la musique de chambre, avec un tarif qui est passé de 5 à 10 €, soit le double.

Madame Audrey KRIEGER aimerait que l'on puisse proposer aux parents qui se sont inscrits de pouvoir se rétracter a minima. Elle suggère que les personnes qui se sont inscrites lors des portes ouvertes soient contactées pour les prévenir qu'au regard de l'augmentation, ils peuvent se désinscrire à l'un ou l'autre cours ou s'ils décident de maintenir leur inscription.

Madame Simone BAUER souhaite que tout ce qui concerne les tarifs que la commune souhaiterait augmenter, il faut impérativement le décider avant le mois de mai.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération

APPROUVE les tarifs de l'EMMK pour l'année 2024/2025 ;

A l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une abstention (Madame Audrey KRIEGER).

24/54 DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant les cessions immobilières suivantes :

PROPRIETAIRES	ACQUEREURS	BIENS
MADAME ANGELE SCHULTZ 4 RUE DU RHIN 67840 KILSTETT	AZURHOME EST 26 AVENUE DE L'EUROPE 67300 SCHILTIGHEIM	4 RUE DU RHIN 67840 KILSTETT
MONSIEUR GERARD HIRSCH 10 A RUE DU SOUS LIEUTENANT MAUSSIRE 67840 KILSTETT	MONSIEUR OLIVIER DUCIEL 2 RUE DU CHEMIN DE FER 67840 KILSTETT	RUE DU SOUS LIEUTENANT MAUSSIRE 67840 KILSTETT
MADAME CHRISTEL HIRSCH 10 A RUE DU SOUS LIEUTENANT MAUSSIRE 67840 KILSTETT	MADAME OPHELIA EGERT 2 RUE DU CHEMIN DE FER 67840 KILSTETT	
MADAME NICOLE LICHTENAUER 10 A RUE DU SOUS LIEUTENANT MAUSSIRE		

67840 KILSTETT		
MADAME FATMA GUNYAKTI 6 AVENUE DE L'EUROPE 67000 STRASBOURG	MONSIEUR GRIGORY NARZANOV 21 A RUE DE LA GARE 67840 KILSTETT	KLOTTWILLIGEN 67840 KILSTETT
SCI VERDE 38 B RUE DU GAZON 67200 STRASBOURG	MONSIEUR ET MADAME MUSTAPHA ET KHADIJA EZZOUBIR 2 RUE DE LA HAYE 67000 STRASBOURG	3 C RUE DE LA GRAVIERE 67840 KILSTETT

24/55 : URBANISME. ELARGISSEMENT DE VOIRIE RUE DU SAUMON

Suite au dépôt d'un permis de construire sous N°PC 06723722R0016 accordé le 28 décembre 2022 suivi d'un modificatif 01 accordé le 20 novembre 2023 pour la construction d'une maison individuelle au 2 B rue du Saumon 67840 KILSTETT, et d'un commun accord, les parcelles désignées ci-dessous seront rétrocédées à la commune à l'Euro symbolique par Mme LUTZ et M. DEMNI :

Section	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
8	275/53	Rue du Saumon	Terres	0	00	01
8	277/55	Rue du Saumon	Terres	0	00	08
8	279/56	Rue du Saumon	Terres	0	00	05

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la rétrocession à la commune à l'Euro symbolique

DECIDE de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DIVERS

Fixation des dates des commissions plénières et des conseils municipaux

Commissions réunies : 10 septembre à 19h30

Conseils municipaux à 19h30 : 24 septembre, 5 novembre, 17 décembre.

Elections

Madame Francine HUMMEL demande pourquoi la DGS n'était pas présente lors des élections. Monsieur le Maire lui répond qu'il lui a dit qu'elle n'avait pas besoin de venir, les élections européennes ayant bien fonctionné. Monsieur le Maire ajoute que la DGS voulait

venir et qu'elle était déçue que le Maire ait refusé qu'elle vienne pour les deux tours. Monsieur le Maire rajoute que les plannings étaient faits.

Madame Francine HUMMEL informe que Monsieur Matthieu AIROLDI a indiqué par messages que les conseillers municipaux jeunes devaient être accueillis pour le dépouillement. Avec Madame Audrey KRIEGER, elles ont vu qu'ils avaient certes eu le droit d'être là en tant que spectateurs mais qu'ils ne devaient en aucun cas toucher la moindre feuille, la moindre enveloppe. Madame Francine HUMMEL indique qu'un échange un peu houleux s'en est suivi jusqu'à ce qu'il admette que c'était bon et elle rajoute que Monsieur le Maire lui a quand même donné son autorisation. Elle rappelle que comme ce sont des mineurs, ils n'ont absolument pas le droit de toucher le moindre bulletin de vote ou la moindre enveloppe ~~après pour les mettre dans les poubelles, ça ils peuvent faire.~~ Ils ont été briefés et ont eu des explications quand ils étaient là. Ils l'ont parfaitement accepté. Il faudrait éviter ce genre d'incident à l'avenir. Elle a été obligée d'intervenir dans chacun des bureaux de vote pour que ça ne se fasse pas. Compte tenu des messages envoyés, les conseillers jeunes étaient déçus de ne pas participer activement au dépouillement. Madame Francine HUMMEL précise que nul n'est censé ignorer la loi même les avocats.

Monsieur le Maire indique être tout à fait d'accord. Madame Francine HUMMEL rappelle que dans le bureau de vote le Maire lui a indiqué avoir donné son autorisation à Monsieur Matthieu AIROLDI.

Monsieur le Maire informe que lors des élections européennes, les conseillers municipaux jeunes avaient déjà participé et qu'il n'y avait personne dans le public. Madame Francine HUMMEL considère que c'était déjà une grave erreur qu'il avait cautionnée et que c'est interdit. Monsieur le Maire donne raison à Madame Francine HUMMEL. Il faudra être plus vigilant.

Monsieur Olivier MEYER souhaite parler de l'école. Suite à un engagement de Monsieur Matthieu AIROLDI qui a promis des choses, la décision que Monsieur le Maire a prise en conseil d'école a perturbé les membres de la commission car celle-ci est à l'encontre de ce qu'il avait été dit.

Monsieur le Maire indique qu'Olivier SIEGEL a participé au dernier conseil d'école. Monsieur MAUGAIN, (directeur de l'école élémentaire) a dit que lors d'une réunion, il a été acté d'installer une climatisation dans la classe de Madame HALTER.

Madame Francine HUMMEL précise que lorsqu'elle était Adjointe au maire, jamais elle n'est sortie d'une réunion d'un conseil d'école avec une promesse finale et définitive. Elle rajoute que Monsieur Matthieu AIROLDI, en conseil d'école, a acté une demande sans qu'elle soit

actée en commission. En commission municipale en présence des enseignants, deux climatisations ont été évoquées. Une troisième n'est pas nécessaire.

Monsieur Olivier SIEGEL rappelle l'historique. A la sortie d'une commission école, ils ont acté une décision et il a rappelé que lors d'un conseil d'école la commune n'avait pas émis de choix devant eux. Monsieur Olivier SIEGEL précise que « comment on perçoit les choses comment les choses ont été dites » mais eux l'on perçut comme si c'était acté devant eux. Il leur a rappelé que non, que ce n'était pas acté et qu'il est resté dans le sens de la commission. Il précise que le problème dans cette histoire c'est que beaucoup de choses ont été dites. On leur a peut-être promis des choses. Monsieur le Maire lors du conseil d'école a annoncé que la climatisation allait être installée. Il en prend aussi acte.

Monsieur Olivier SIEGEL veut juste rappeler au corps enseignant que c'est la commission qui prendra une décision.

Monsieur Olivier SIEGEL rappelle que les enseignants voulaient 8 climatisations. Les enseignantes allument la climatisation avant l'arrivée des enfants, entre midi et deux et le soir pour rafraichir les locaux pour le lendemain. La climatisation n'est pas allumée en présence des enfants.

Mme Audrey KRIEGER lit un extrait du compte-rendu de la commission des affaires scolaires du 3 avril : rien n'a été voté, rien n'a été acté. Madame Audrey KRIEGER regrette ce malentendu.

Monsieur Olivier SIEGEL dit qu'il faut toujours faire attention à la manière dont les gens perçoivent les choses.

City all et voisins vigilants

Monsieur Léopold HACQUARD dit qu'il est surpris que « voisins vigilants », aient été remplacés par « city all ». Les panneaux sont encore existants. Des personnes l'ont contacté pour savoir comment écrire quelque chose sur city all.

Madame Johanne VIEZZI dit qu'avec « voisins vigilants » quand il y avait une alerte, c'était publié, avec « city all », on ne peut pas.

Monsieur le Maire dit qu'on attendra le retour de Madame Rosita KAISER pour avoir des explications.

Fossé rue du Ried

Monsieur Yves FETIQUE a été en contact avec Monsieur KRESS Raymond qui a un souci quand il pleut. Les fossés débordent.

Monsieur Alain KISTNER informe que des ouvriers ont curé le fossé l'année dernière et c'est fait chaque année. Il rajoute qu'un riverain de la rue a fait couler sur la chaussée de l'eau qui était dans sa cave 24h/24 pendant une semaine vers ce fossé faute de quoi sa chaudière était sous l'eau

« Camion rouge »

Madame Johanne VIEZZI dit qu'il y a un tracteur d'un camion qui stationne tous les week-ends et même parfois les jours de semaine au 69 rue du Lieutenant de Bettignies qui dépasse à la fois un peu sur la route, parfois sur le trottoir. Sa présence gêne le passage et surtout la visibilité.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a été à la gendarmerie avec Monsieur Olivier SIEGEL pour échanger sur différents points d'actualité notamment les scooters sur le chemin des collégiens entre Gambsheim et Kilstett. Monsieur Olivier SIEGEL précise que des relevés de plaques sont autorisés sauf s'ils sont diffusés sur les réseaux sociaux. Il a visité une famille qui se plaint de nuisances.

Concernant les nuisances liées aux camions, il a travaillé en amont avec Monsieur WAGNER de la Collectivité européenne d'Alsace pour prendre un arrêté concernant les camionnettes. Il est prévu d'interdire le stationnement aux camions de plus de 3.5 tonnes sauf à la ZA.

Monsieur le Maire souhaite remercier Madame Simone BAUER pour l'organisation du Live Game, événement exceptionnel organisé pour la première fois à Kilstett. Il souhaite également remercier tous les bénévoles et aussi les habitants de Kilstett qui ont mis le matériel à disposition pour la réussite de cet événement. Une personne dit attendre la prochaine édition.

Madame Simone BAUER répond qu'elle ne refait jamais deux fois la même chose et qu'elle a déjà une idée.